

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 À 18 h 30

Nombre de délégués : 129

Date de la convocation et
d'affichage : 8 décembre 2022

Présents à la séance : 68

Compte-rendu de la séance :
15 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 décembre à dix-huit heures trente, le comité syndical de la "Communauté du Béthunois" s'est réuni à Béthune, Salle Olof Palme, présidé par Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, en sa qualité de Président suivant convocation faite le 8 décembre 2022.

Etaient présents : Les délégués de la commune d'Allouagne : MM. HENNEBELLE, LANVIN ; Le délégué de la commune d'Auchel : M. CARRE ; Les délégués de la commune de Béthune : Mme BOULART, M. GIBSON, Mme LOISEAU, MM. BARRE, ELAZOUZI, CORDONNIER, PERRIN, Mme BERROYER, M. SCALONE, Mmes PHILIS, HARFAUX HAELEWYN, MM. KWARTNIK, CAUET, Mme DESCAMPS ; Le délégué de la commune de Beuvry : M. DELBARRE ; Les délégués de la commune de Chocques : Mme TURBERT, M. DUMUR ; Les délégués de la commune de Drouvin-le-Marais : MM. GOLLIOT, DELMAIRE ; La déléguée de la commune d'Ecquedecques : Mme MULLET ; Les délégués de la commune d'Essars : MM. MASSARD, DUBRULLE ; Le délégué de la commune de Festubert : M. DOUVRY ; Les délégués de la commune de Fouquereuil : MM. OGIEZ, BILLET ; Les délégués de la commune de Fouquières-lez-Béthune : Mme DUBY, M. WYNNE ; Les délégués de la commune de Gonnehem : MM. DELORY, ROUSSEL ; La déléguée de la commune de Gosnay : Mme BAUDRIN ; Les délégués de la commune d'Hersin-Coupigny : MM. CARAMIAUX, DESCAMPS, FONTAINE, Mmes LECOMPTE, POIRET ; Le délégué de la commune d'Hesdigneul : M. LECOMTE ; Les délégués de la commune d'Hinges : Mme LAVERSIN, M. JOMBART, Mme LEFEBVRE ; Les délégués de la commune de Labourse : MM. SCAILLEREZ, PRUVOST, COQUERELLE ; Les délégués de la commune de Lapugnoy : M. DELANNOY, Mmes VEREECQUE, GOFFART ; Les délégués de la commune de Noeux-les-Mines : Mme URBANSKI, MM. HOBERG, SWITALSKI, NOREL, Mme ANTKOWIAK, M. BLONDEL, Mmes DOMART, LEPINE ; Le délégué de la commune d'Oblinghem : M. HERNU ; Les délégués de la commune de Sailly-Labourse : MM. BELLAMY-FERAND, RATAJCZAK, Mme BUISINE ; Les délégués de la commune de Vaudricourt : MM. JURCZYK, DEBAILLEUL ; Les délégués de la commune de Vendin-lez-Béthune : Mme MEYFROIDT, M. DUFLOS ; La déléguée de la commune de Verquigneul : Mme BASSOM ; Les délégués de la commune de Verquin : MM. DELAHAYE, CODRON, GROUX.

Ont donné pouvoir : M. GACQUERRE à M. GIBSON, M. BRIGE à Mme LOISEAU, Mme CHOCHOI à Mme HARFAUX HAELEWYN, M. JEVTOVIC à Mme BOULARD, M. SOLHEID à M. BARRE, Mme BEIGNIER à Mme DESCAMPS, M. BONNIERE à Mme MULLET, Mme CLEROT à Mme MEYFROIDT, Mme SAUVAGE à Mme LECOMPTE, M. TASSEZ à M. OGIEZ.

Se sont fait représentés : M. MASSART par M. DUMUR, Mme DECOURCELLE par M. DELMAIRE, M. MALBRANQUE par M. DUBRULLE, M. VAAST par Mme BAUDRIN, Mme CARON par Mme GOFFART, Mme GODART par Mme LEPINE,

Absents - Excusés : M. BERRIER, Mme HOLVOET, M. VIVIEN, Mme CLERY, M. BOY, Mmes DERLIQUE, KUBIAK, M. PETIT, Mme DUCROCQ, BLASZCZYK, M. GACQUERRE, Mme BERTOUX, M. BRIGE, Mme CHOCHOI, MM. JEVTOVIC, SOLHEID, Mme BEIGNIER, Mme LEFEBVRE, M. FIGENWALD, Mmes VANBERGUE, WACH, M. BEAUVOIS, Mme DENIS, M. BAUDET, Mmes GIBON, NAPINSKI, M. MASSART, Mme DECOURCELLE, M. BONNIERE, MM. MALBRANQUE, VAAST, Mmes CLEROT, SAUVAGE, CARON, TOURSEL-DERUELLE, GODART, DUCLOY, MM. CHRETIEN, TASSEZ.

Mme Christelle BAUDRIN, déléguée suppléante de la commune de Gosnay, ayant été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président, ouvre la séance.

Comité Syndical du 14 décembre 2022
E

Code service : 110
PBF

1-14 - PERSONNEL – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE
D'ACTIVITE

Il appartient à l'organe délibérant du SIVOM de la Communauté du Béthunois, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois non permanents nécessaires au bon fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 332-23 1°,

Après avis favorable de la Commission Administration Générale Planification et Finances en date du 7 décembre 2022,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prévoir des recrutements supplémentaires dans le cadre des accroissements d'activités temporaires pour les différents pôles du SIVOM sur l'année 2023,

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de décider :

- ***Pour le Pôle Enfance et Jeunesse, la création à compter du 1^{er} janvier 2023 d'emplois non permanents pour permettre l'organisation et la mise en place de l'ensemble des services proposés par le pôle : les centres de loisirs et les animations, notamment pour permettre la bonne gestion des protocoles sanitaires et la création d'un emploi d'éducateur sportif dans le cadre du développement de la compétence.***
-

Ces créations sont proposées selon les modalités suivantes :

Grade : *Adjoint d'Animation*
Budget : *ALSH - 660*
Temps de travail : *Non complet, à 15 heures hebdomadaires annualisées*
Durée : *12 mois*
Nombre : *4 emplois d'animateur polyvalent*

Grade : *Adjoint Technique*
Budget : *ALSH - 660*
Temps de travail : *Non complet, à 15 heures hebdomadaires annualisées*
Durée : *12 mois*
Nombre : *1 emploi d'agent polyvalent*

Grade : Educateur territorial des activités physiques et sportives
Budget : Activités Physiques - 680
Temps de travail : Non Complet, 30 heures hebdomadaires
Durée : 12 mois
Nombre : 1 emploi d'Educateur sportif

- **Pour le Pôle Services Techniques**, la création à compter du 1^{er} janvier 2023 d'emplois non permanents pour permettre la gestion des missions complémentaires liées au développement des services, afin de prendre en charge l'ensemble des chantiers et des demandes. Les postes seront attribués aux compétences qui en ont besoin.
Ces créations sont proposées selon les modalités suivantes :

Grade : Adjoint Technique
Budget : Selon besoin
Temps de travail : Temps complet, 35 heures hebdomadaires
Durée : 12 mois
Nombre : 5 emplois d'agent polyvalent

- **Pour le Crématorium**, de créer, 1 poste d'adjoint technique pour permettre le bon fonctionnement sur l'année 2023 et prend en charge l'activité croissante :

Grade : Adjoint Technique
Budget : Crématorium - 160
Temps de travail : Temps non complet, 25 heures hebdomadaires
Durée : 12 mois
Nombre : 1 emploi d'adjoint technique

- **Pour le Pôle Restauration Collective**, de créer, 2 postes d'adjoint technique pour permettre le bon fonctionnement de la production des repas, et son évolution suite à son installation dans la nouvelle unité centrale de production des repas :

Cadre d'emplois : Adjoint Technique
Budget : 610 (restauration collective)
Temps de travail : Temps complet, 35 heures hebdomadaires
Nombre de postes : 5 postes

- **Pour l'ensemble du SIVOM**, de créer, des postes d'agent administratif pour permettre de renforcer les équipes en place et ainsi prendre en charge l'augmentation temporaire de l'activité dans le cadre du développement du SIVOM ou d'un besoin particulier, selon les modalités suivantes :

Grade : Adjoint Administratif
Budget : selon les besoins
Durée : selon les besoins (12 mois maximum)
Nombre de postes et Temps de travail : 5 postes à 35 heures hebdomadaires

La rémunération des agents contractuels recrutés sur ces différents postes sera calculée sur la base du traitement brut et de l'indemnité de résidence afférant au 1^{er} échelon du grade de recrutement ou si l'expérience venait à le justifier un échelon supérieur pourra être utilisé et, éventuellement, des indemnités s'y rattachant.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget du service ou de la compétence concernée.

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus
"Suivent les signatures"
Pour extrait conforme



Signé par : Pierre
Emmanuel
GIBSON
Date : 16/12/2022
Qualité : Président